

DELIBERATION**du Conseil Académique plénier de l'Université du Mans****Séance du 7 septembre 2023****I – DÉLIBÉRATIONS****1.1– Charte pour une politique de recrutement Ouverte, Transparente et basé sur le Mérite (OTM-R) dans le cadre du Label HR Excellence in Research (HRS4R)****LE CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER,**

- VU** *le code de l'Éducation ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
VU *l'avis favorable du Comité Social d'Administration de l'Etablissement réuni en séance le 25 août 2023.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 1 abstention, 45 voix pour et 0 voix contre, la charte OTM-R dans le cadre du Label HRS4R. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 15 septembre 2023

Le Président de l'Université du Mans,
Pascal LEROUX

Extrait transmis au Rectorat le : 18.09.2023